

100 % CROUSTY MANTES

Société par actions simplifiée unipersonnel au capital de 1000 €uros

R.C.S Versailles en cours d'immatriculation

Siège social :

51 Boulevard Roger Salengro
78711 Mantes-La-Ville

ACTE DE NOMINATION DU PRESIDENT (SASU)

Le 19 juillet 2025 à 14H heures, au siège de la société, à l'issue de la signature des statuts de la S.A.S.U 100 % CROUSTY MANTES,

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Dont l'ordre du jour est :

- **Nomination du Président.**
- **Rémunération du Président.**

RÉSOLUTION N°1

Nomination aux fonctions de Président telles que définies par la loi et les statuts de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur AIT OUBARI Anass-Abderahman
Né le 17/01/1995 à MANTES-LA-JOLIE (Yvelines),
Demeurant au 3 Impasse Bougainville,
78200 Mantes-La-Jolie

Celui-ci présent, déclare accepter ces fonctions.

AA

RÉSOLUTION N°2

La rémunération du Président et du Directeur Général sera déterminée ultérieurement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30 minutes.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal en 4 exemplaires originaux, qui seront signés par l'associé unique.

Fait à **Mantes-La-Jolie**,
Le 19 juillet 2025

Monsieur AIT OUBARI Anass-Abderahman

Bon pour acceptation du mandat de président



AA